

DRESSAGE AERRSMDC 1 et 2



Avant-Programme

DRESSAGE AERRSMDC 1 et 2
COMPÉTITION BRONZE

AERRSMDC.COM

Au Centre Équestre Mont Rouge

6360 Chemin des Sept, Saint-Jean-Baptiste, J0L 2B0

Avant-Programme

Compétition Bronze – Dressage

Dimanche le 6 août 2023

Dimanche le 20 août 2023

Adresse du site

Centre Équestre Mont Rouge

6360 Chemin des Sept

Saint-Jean-Baptiste J0L 2B0

Comité organisateur : AERRSMDC

Présidente : Stéphanie Guiot

514 567-6730

spirada@hotmail.com

Directrice dressage : Léonie Brisson

514 705-8911

leonie@centreequestresabella.com

Directeur tél : Nicole Duplessis

514 619-5919

nicole.l.duplessis@gmail.com

Secrétaire tél : Josée Tremblay

438 391-3484

perle.jtremblay@hotmail.com

Officiels

6 août 2023

Juge : Géraldine Rondot, EC Basic

Commissaire : Sophie Decaen, EC Learner

Annonceur : à être annoncé

Maréchal-ferrant (sur appel) :

Jonathan Sills-Martel

514 616-6108

20 août 2023

Juge : Carine Blaquière, EC Basic

Commissaire : Diane Goyette, EC Basic

Vétérinaire (sur appel) :

Centre Hospitalier universitaire vétérinaire
(CHUV)

450 778-8111

Premier répondant / Secouriste :

Felix Quessi Savard (6 août)

Martine Mondor (20 août)

Concepteur de parcours : Aucun

Règlements

Déclaration obligatoire en vertu des règlements généraux de Canada Équestre

La compétition de dressage qui a lieu au Centre Équestre Mont Rouge est un concours hippique sanctionné de niveau Bronze de Canada Équestre (CE) a/s de Maison du Sport, 2451, promenade Riverside, Ottawa, Ontario, K1H 7X7 et est assujetti aux règlements de CE (A602,1).

Chaque épreuve proposée dans le présent document est assujettie aux règlements et spécifications des règlements en vigueur de CE et sera tenue et jugée conformément au manuel des règlements de CE (A602.2).

Tout cheval prenant part à toute épreuve d'un concours peut, lorsqu'il se trouve sur les lieux du concours, être désigné pour subir un test de contrôle antidopage(A602.5). Le frais de contrôle antidopage pour un concours bronze est établi à 4\$ par cheval. La fiche d'identification du cheval n'est pas obligatoire pour les concours bronze (A602.4).

Lors de son inscription à un concours sanctionné par CE, l'athlète doit fournir le nom de son entraîneur(e) sur le formulaire d'inscription ou spécifier qu'il ou elle s'occupe de son propre entraînement. Les entraîneur(e)s d'autres pays doivent être en règle auprès de la fédération de leur pays de résidence et doivent détenir et fournir une preuve d'assurance. Voir les règles de Canada Équestre, Section A – Règlements généraux, article 102 (Environnements sportifs sécuritaires).

Conformément à l'article A801, par son inscription à un concours hippique sanctionné par Canada Équestre, la personne responsable consent à ce que le propriétaire, le locataire, l'entraîneur, le gérant, l'agent, l'instructeur, le meneur ou le cavalier et le cheval soient assujettis aux dispositions des statuts et des règlements de Canada Équestre et à tout règlement supplémentaire établi par le concours hippique. Chaque participant, en quelque qualité que ce soit, à un concours hippique sanctionné par Canada Équestre est responsable de bien connaître les statuts et les règlements applicables de Canada Équestre, ainsi que tout règlement supplémentaire établi par le concours hippique, s'il y a lieu. Ne participez pas à ce concours hippique en quelque qualité que ce soit si vous refusez d'être assujetti aux statuts et aux règlements de Canada Équestre et à tout règlement établi par le concours hippique (A602.7).

Toutes les épreuves et divisions locales et diverses ne comptent pas pour les prix de CÉ.

ÉNONCÉ DE PRINCIPES DE CANADA ÉQUESTRE

Canada Équestre (CE), la fédération équestre nationale du Canada, encourage le respect des principes de traitement sans cruauté des chevaux dans toutes les activités relevant de sa compétence.

À cette fin, tous les adhérents s'engagent à :

- ❖ Tenir compte en premier lieu et dans toutes ses activités du bien-être des chevaux, quelle que soit leur valeur.
- ❖ Exiger que les chevaux soient traités avec la bonté, le respect et la compassion qui leur sont dus et ne soient jamais traités avec cruauté.
- ❖ Veiller à ce que tous les sportifs équestres, y compris les propriétaires, les entraîneurs et les concurrents ou leurs agents respectifs, prodiguent à leurs chevaux et à ceux qui leur sont confiés pour diverses raisons tous les soins nécessaires durant leur manipulation, leur traitement et leur transport.
- ❖ Assurer un bien-être continu aux chevaux en recommandant la tenue d'examen vétérinaires à intervalles réguliers et en conférant avec les professionnels des soins vétérinaires et les officiels des concours dans le but d'atteindre l'application de normes supérieures en matière d'alimentation, de soins de santé, de confort et de sécurité dans le traitement courant prodigué aux chevaux.
- ❖ Fournir des renseignements à jour sur le Code de pratiques pour les soins et la manipulation des équidés et d'autres initiatives de santé et de bien-être équin.
- ❖ Continuer d'appuyer la recherche scientifique relative à la santé et au bien-être équin.

- ❖ Exiger des propriétaires, des entraîneurs et des concurrents qu'ils prennent connaissance des règlements des organismes dont ils relèvent et des règlements de l'industrie relatifs à tous les concours équestres, et qu'ils respectent cette réglementation.
- ❖ Promouvoir activement l'élaboration et le respect des règles et règlements des concours dont l'objet est de protéger le bien-être des chevaux. La norme d'évaluation d'une conduite ou d'un traitement est établie en fonction de ce qu'une personne possédant les connaissances et l'expérience en compétition et dans les méthodes d'entraînement de chevaux estime être une conduite ou un traitement cruel, abusif ou inhumain.

Merci à nos commanditaires et bénévoles !



Inscriptions au concours

Les modalités de paiement des frais d'inscriptions et d'hébergement des chevaux sont disponibles en ligne sur le site de l'AERRSMDC (<https://www.aerrsmdc.com/concours.html>) et vous devez vous inscrire sur le site : equestrianentries.com pour pouvoir vous enregistrer. Les inscriptions du concours 6 août se terminent le 26 juillet 2023. Les inscriptions du concours 20 août se terminent le 9 août 2023. Les locations de boxes sont limitées et doivent être confirmées par message texte au 438-391-3484 avant de faire votre inscription.

Les inscriptions doivent être payées en TOTALITÉ afin de confirmer votre inscription.

Les licences sportives requises sont : Canada Équestre (niveau **Bronze** ou supérieur), Cheval Québec, Association régionale : AERRSMDC pour pouvoir participer au concours.

Instruction quant à l'arrivée et le départ des chevaux :

- ❖ Avant votre arrivée : **SVP, téléphonez ou textez au 438 391-3484** afin de donner votre heure d'arrivée ainsi que de l'aide pour le stationnement de la remorque. Le plan des boxes temporaires sera disponible sur la page Facebook de l'**AERRSMDC officiel**. Vous devrez par la suite vous rendre au secrétariat pour récupérer vos formulaires nécessaires.
- ❖ Avant votre départ : vous devez **vider complètement** vos boxes.

Les chevaux peuvent arriver sur le site à partir du vendredi à 10h si le concours a lieu sur 2 jours ou le samedi à 10h si le concours a lieu sur 1 jour. La date d'arrivée doit être communiquée à la secrétaire de concours par courriel.

Les réservations de boxes doivent être confirmées au préalable avec la secrétaire de concours et par la suite réserver en ligne via le formulaire d'inscription.

Les visiteurs et cavaliers doivent se stationner aux endroits délimités sur le plan de terrain ci-joint ainsi que sur le chemin des Sept.

LE NOMBRE DE PARTICIPANTS SERA LIMITÉ DÛ AU NOMBRE RESTREINT DE BOXES, RÉSERVEZ VOTRE PLACE EN CONSÉQUENCE.

La politique de remboursement est selon les règlements de l'AERRSMDC.

Frais de compétition

Frais de classe	40 \$ par classe	Boxe	45 \$ par jour
Frais d'administration	15\$	AERRSMDC	6\$
Frais d'inscription ligne	5 % EE	Premiers Soins	10\$
Cheval non participant	75 \$ (boîte obligatoire à payer en surplus). Les non-participants seront acceptés seulement s'il reste de la place.		
Frais OBLIGATOIRE de Levy Canada Équestre	10 \$	Frais de retard	50 \$
Frais OBLIGATOIRE de contrôle anti-dopage	4\$		

Règlements particuliers au concours

- ❖ Chaque cheval doit être muni en tout temps de son numéro AERRSMDC, que ce soit autour de l'encolure, sur le chandail du cavalier, ou sur le tapis du cheval afin d'avoir accès **à tout le terrain du concours.**
- ❖ Chaque cheval doit être dûment vacciné selon les règles de Cheval Québec contre l'Herpès virus équin ainsi que l'Influenza équine. [Tout cheval participant à un concours sanctionné par Canada Équestre doit satisfaire aux exigences de l'article A519, Vaccination. Voir les Règlements de Canada Équestre, section A, Règlements généraux, article A519, Vaccination](#)
- ❖ Les cavaliers à cheval doivent porter leur bombe en tout temps.
- ❖ L'heure et l'endroit pour la mesure des poneys (si applicable) se feront le matin après 8h AM au secrétariat ([voir tableau ci-joint](#)). Vous devez vous rendre au secrétariat et les aviser de votre demande. Vous devrez attendre le Juge et le Commissaire.
- ❖ [Le CO se réserve le droit de refuser tout cavalier ou toute inscription non conforme aux règlements du concours ou au Code de conduite et d'éthique de CE. L'administration se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute inscription qui dépasserait la capacité maximale du concours.](#)
- ❖ [Avec la permission du comité de concours, les chevaux peuvent être inscrits hors concours, voir E.7.11.11.](#)
- ❖ [Aucun remboursement ne sera émis après la date limite d'inscription sauf sur présentation d'un certificat médical ou vétérinaire. Un tel remboursement ne s'appliquerait qu'aux classes et non aux frais d'écurie et d'administration. C'est la politique d'annulation de l'AERRSMDC qui s'applique et toutes les inscriptions sont soumises à ce règlement.](#)
- ❖ Il n'y aura **AUCUN ACCÈS PERMIS** aux paddocks sauf si spécifié.
- ❖ Les substitutions de chevaux ou de cavaliers sont permis jusqu'au vendredi 17h. Les frais réguliers d'inscription s'appliquent et un nouveau numéro de compétition sera émis (E.7.11.10)
- ❖ Tous les entraîneurs (certifiés ou non) présents sur le site pour entraîner des cavaliers doivent posséder leur licence d'entraîneur de CE.
- ❖ Les entraîneurs peuvent monter les chevaux en tout temps.
- ❖ Tous les chiens doivent être obligatoirement en laisse. Nous conseillons fortement de ne pas emmener vos chiens pour éviter des contaminations croisées.
- ❖ Des agents de désinfection seront dans les salles de toilettes. Il vous est demandé de désinfecter la salle de bain après son utilisation.
- ❖ Tous les déchets doivent être jetés dans les poubelles. Il en va de la sécurité de votre équidé favori et du respect de l'environnement.
- ❖ Vous devez adopter un comportement respectueux envers l'équipe des Écuries Mont Rouge et AERRSMDC. N'oubliez pas qu'il s'agit ici de bénévoles qui se sont déplacés afin de faire de votre journée un moment inoubliable.
- ❖ Aucune drogue ne sera tolérée sur le site.
- ❖ Vous devez afficher un numéro d'urgence sur votre box ainsi que la fiche de température à jour.
- ❖ Vous devez respecter le matériel mis à votre disposition et informez en cas de bris au 514 619-5919
- ❖ Aucune attitude antisportive ne sera tolérée.
- ❖ Tous les chevaux participant au concours pourront être appelés pour le test antidopage.
- ❖ Un cheval par boxe seulement.
- ❖ Prenez note qu'il n'y a pas de seau d'eau ni d'abreuvoir automatique dans les boxes temporaires.
- ❖ Aucun cheval sans surveillance dans une remorque ou attaché à celle-ci ne sera toléré.
- ❖ Les cavaliers n'ont à aucun moment le droit de texter à cheval.
- ❖ L'utilisation d'une seule oreillette sera permise pour le cavalier lorsque vous utilisez un appareil de communication électronique à cheval dans les deux aires de réchauffement.

- ❖ La personne responsable (ayant signé les formulaires d'inscription pour mineur) doit se retrouver sur le site de compétition.

Ces règlements sont instaurés afin de voir à la sécurité des participants et des spectateurs. Nous vous remercions de votre collaboration.

Installations et services

Aires d'échauffement

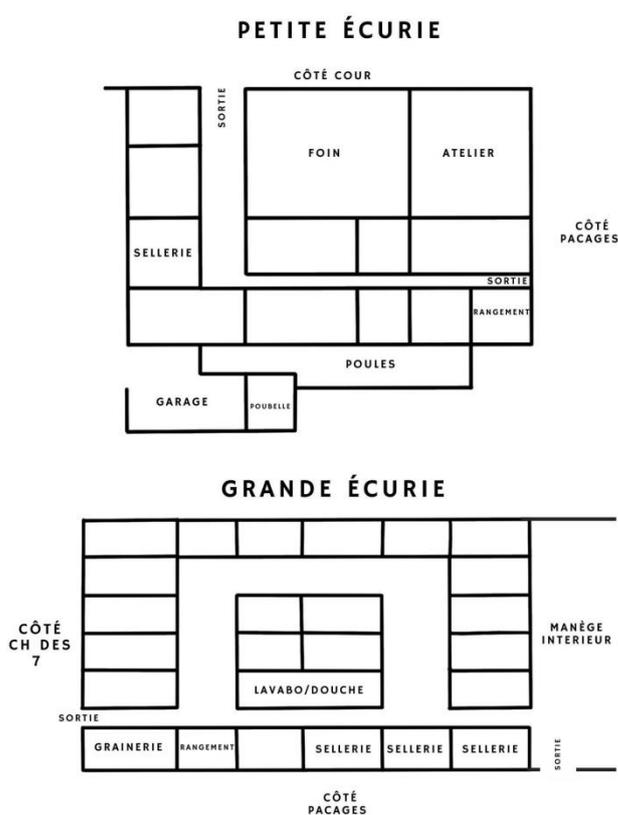
- ❖ Si la compétition a lieu sur deux jours, les aires de pratique (schooling) seront accessibles de 10h00 à 18h00 le vendredi et de la fin des classes à 20h le samedi. La compétition se déroulera le samedi à partir de 8h00 AM et le dimanche à partir de 8h00 AM. La compétition pourrait débuter plus tôt si le nombre d'inscriptions le requiert. Dans le cas où la compétition a lieu sur une journée, les aires de pratique seront accessibles le samedi le 10h à 18h.
- ❖ Aire de longe : Comme il ne peut y avoir qu'un seul cheval à la fois dans l'aire de longe nous vous demandons de respecter un maximum de 20 minutes à la fois si une autre personne attend derrière vous.
- ❖ Merci de prévoir ces délais dans votre planification d'entraînement pour les deux jours de la compétition.

Table Champêtre

Aucune cantine ne sera disponible sur place. Une table champêtre servira des repas et collations au profit des cavaliers qui représenteront la région à Caballista.

Plan du site

Important : Un plan d'action en cas d'urgence est disponible au secrétariat. Il est de la responsabilité de toute personne entrant sur le domaine de le consulter pour connaître les mesures à prendre en cas de besoin.



Liste des classes

Dépendamment du nombre d'inscriptions, l'AERRSMDC se réserve le droit d'opérer le concours sur 1 ou 2 jours (dimanche seulement ou samedi-dimanche).

Manège 20mx40m	Manège 20mx60m
101 Initiation Junior Test A	450 Entraînement Style Libre en musique ouvert
102 Initiation Junior Test B	111 Niveau 1 Junior Test 1
103 Initiation Junior Test C	112 Niveau 1 Junior Test 2
105 Initiation Pony Test A	113 Niveau 1 Junior Test 3
106 Initiation Pony Test B	115 Niveau 1 Pony Test 1
107 Initiation Pony Test C	116 Niveau 1 Pony Test 2
301 Initiation Ouvert Test A	117 Niveau 1 Pony Test 3
302 Initiation Ouvert Test B	311 Niveau 1 Ouvert Test 1
303 Initiation Ouvert Test C	312 Niveau 1 Ouvert Test 2
151 Entraînement Junior Test 1	313 Niveau 1 Ouvert Test 3
152 Entraînement Junior Test 2	410 Niveau 1 Style libre en musique ouvert
153 Entraînement Junior Test 3	321 Niveau 2 Ouvert Test 1
155 Entraînement Pony Test 1	322 Niveau 2 Ouvert Test 2
156 Entraînement Pony Test 2	323 Niveau 2 Ouvert Test 3
157 Entraînement Pony Test 3	420 Niveau 2 Style libre en musique ouvert
351 Entraînement Ouvert Test 1	331 Niveau 3 Ouvert Test 1
352 Entraînement Ouvert Test 2	332 Niveau 3 Ouvert Test 2
353 Entraînement Ouvert Test 3	333 Niveau 3 Ouvert Test 3
	430 Niveau 3 Style libre en musique ouvert

Horaire préliminaire

Dépendant le nombre d'inscriptions, l'AERRSMDC se réserve le droit d'opérer le concours sur 1 ou 2 jours

À noter que les classes en surbrillance (bleu) ne seront pas offertes lors des concours mentionnés ici-bas

Initiation		6 août	20 août
Junior	101	Test A	Test A
	102	Test B	Test B
	103	Test C	Test C
Poney	105	Test A	Test A
	106	Test B	Test B
	107	Test C	Test C
Ouvert	301	Test A	Test A
	302	Test B	Test B
	303	Test C	Test C
Entraînement		6 août	20 août
Junior	151	Test 1	Test 1
	152	Test 2	Test 2
	153	Test 3	Test 3
Poney	155	Test 1	Test 1
	156	Test 2	Test 2
	157	Test 3	Test 3
Ouvert	351	Test 1	Test 1
	352	Test 2	Test 2
	353	Test 3	Test 3
	450	Reprise libre (kür)	Reprise libre (kür)
Niveau 1		6 août	20 août
Junior	111	Test 1	Test 1
	112	Test 2	Test 2
	113	Test 3	Test 3
Poney	115	Test 1	Test 1
	116	Test 2	Test 2
	117	Test 3	Test 3
Ouvert	311	Test 1	Test 1
	312	Test 2	Test 2
	313	Test 3	Test 3
	410	Reprise libre (kür)	Reprise libre (kür)

Niveau 2		6 août	20 août
Ouvert	321	Test 1	Test 1
	322	Test 2	Test 2
	323	Test 3	Test 3
	420	Reprise libre (kür)	Reprise libre (kür)
Niveau 3		6 août	20 août
Ouvert	331	Test 1	Test 1
	332	Test 2	Test 2
	333	Test 3	Test 3
	430	Reprise libre (kür)	Reprise libre (kür)